

RURALITE-ENVIRONNEMENT-DEVELOPPEMENT RURALITY-ENVIRONMENT-DEVELOPMENT

Association internationale – international association

Rue des Potiers, 304, B-6717 Attert

Tél : +32/63230490 – red@ruraleurope.org - www.ruraleurope.org



**une P.A.C. post 2020,
inspiratrice et garante d'une ambition européenne
en faveur de la diversité des territoires ruraux**
« *Un Agenda Rural Européen attendu par les acteurs ruraux et les citoyens* »

Réponse à la Communication de la Commission européenne sur « L'Avenir de l'Agriculture et de l'Alimentation »

Miser sur les stratégies de développement durable intégré des territoires ruraux
pour relever les défis post 2020 de la P.A.C. :
une réponse optimale aux enjeux de l'agriculture familiale et des territoires

La Communication souligne:

- la nécessité de **miser sur une plus grande subsidiarité** et une **contractualisation renforcée sur des objectifs de résultat partagés**.
- les challenges et les orientations du futur pour l'agriculture et l'alimentation, soit la **justification première de la P.A.C.** (*vitalité du modèle d'agriculture familiale, enjeux environnementaux et climatiques, alimentation, renouvellement des générations, formation et éducation, innovation, ...*). Mais la proposition est par contre **insuffisamment explicite sur les enjeux de développement rural non agricole et sur les modalités pratiques pour atteindre ces objectifs dans les territoires**.
- la nécessité de consolider dans les zones rurales le tissu socio-économique, l'emploi, l'offre de services, l'innovation...
- l'importance de maintenir **le rôle, jugé déterminant, de la P.A.C. avec son pilier développement rural. Elle insiste en revanche sur la nécessité d'une complémentarité avec les autres politiques de l'UE comme la politique de cohésion...**
- l'enjeu de s'inspirer de **l'efficacité prouvée de l'approche LEADER et de son rôle**, tout en soulignant l'importance d'une **plus grande synergie entre les autorités municipales et les agences locales**.

Néanmoins, nous observons aussi certaines réalités :

- la réussite de la P.A.C. post 2020 implique de définir des objectifs partagés pour les territoires ruraux dans une mobilisation de tous les potentiels et ressources de chaque territoire, de tous les acteurs et plus généralement de tous les citoyens actifs.

© R.E.D. - Association internationale pour une politique européenne de développement rural

Cette contribution de l'association internationale Ruralité-Environnement-Développement (R.E.D.) s'inscrit dans une réflexion prospective engagée depuis 2015 sur l'avenir de la politique européenne en faveur des territoires ruraux. Elle s'appuie sur les contributions régulières que son Conseil d'Administration a apportées à ce dialogue proactif avec les institutions européennes.

- les références faites au développement rural non agricole et à ses modalités pratiques de soutien (LEADER/CLLD...) sont « noyées » dans un document axé sur les enjeux agricoles : **les intentions de la Commission européenne en matière de soutien aux territoires ruraux avec la P.A.C. sont ainsi peu visibles.**
- **la subsidiarité, déjà effective dans la mise en œuvre du FEADER et des fonds structurels, a généré des dissonances nationales voire même régionales, globalement peu favorables au développement des territoires ruraux.** Elles ont même parfois impacté en négatif, dans l'une ou l'autre région, les mesures agroenvironnementales (prairies...). La préservation d'une approche fine des zonages ICHN, en veillant à ce qu'ils tiennent compte du profil des exploitations des territoires, compte parmi les inquiétudes formulées.

Et nous partageons, avec réserve, les objectifs visés :

- de simplification de la P.A.C. **mais** en militant pour une simplification « intelligente » qui favorise la concertation avec les acteurs locaux.
- de mobilisation de toutes les politiques de l'U.E. en faveur du **développement des territoires ruraux**, sous réserve qu'il y ait un **cadre stratégique partagé opposable pour en prédéterminer les enjeux et les objectifs européens.**
- **de contractualisation renforcée, entre la Commission européenne et les Etats membres, sur des objectifs de résultat partagés pour la mise en œuvre de la P.A.C.** La Commission européenne préconise à cette fin de se référer à **un Plan Stratégique de la P.A.C.** Cette option, bien qu'intéressante, nous paraît insuffisante. Par ailleurs, il nous paraît essentiel de pouvoir se référer à **un cadre stratégique qui soit connecté aux enjeux territoriaux de développement durable.**
La recherche d'une plus grande valeur ajoutée de la P.A.C. en exprime elle-même la nécessité. **C'est à l'échelle des territoires, en particulier ruraux, que les grands enjeux sociétaux, fonciers et environnementaux sont planifiés :** *alimentation de qualité, création d'emplois, croissance et investissement, préservation des terres agricoles, économie circulaire et bioéconomie avec en perspective la contribution aux objectifs de la COP 21, de recherche et d'innovation, d'économie numérique.*
- de contribution à **l'Agenda Européen de Migration** mais en favorisant et en incitant les coopérations, le partage de bonnes pratiques et de connaissances. Un objectif à atteindre en incitant **les Etats concernés à utiliser les instruments européens (et leurs impératifs) dans la mise en œuvre des fonds de soutien alloués :** approche leader/CLLD, PEI, égalité hommes-femmes....

La proposition de R.E.D.

*R.E.D. se mobilise en faveur de deux grandes stratégies convergentes de soutien à l'agriculture durable et au développement durable intégré des territoires ruraux :
la mise en œuvre d'un Agenda Rural Européen
et la création d'un Interfonds Européen des territoires ruraux.*

R.E.D. attend que sa demande d'Agenda Rural Européen¹ soit mise en chantier et devienne ainsi le cadre stratégique indispensable au développement des territoires ruraux y compris péri-urbains et aux objectifs territoriaux de la P.A.C.

Il répondra plus particulièrement aux objectifs en matière de : **test rural², création de villages intelligents, formation et innovation, valorisation optimale de l'approche LEADER/CLLD, mobilisation de tous les acteurs ruraux, coopérations intelligentes renforcées des pôles ruraux /pôles urbains pour réduire les déséquilibres** (les orientations de l'Agenda Urbain et de l'expérimentation Rurban en perspective)...

R.E.D. propose la création d'un Interfonds européen des territoires ruraux³, comme cadre budgétaire et méthode de management financier.

La proposition d'Interfonds est une réponse opérationnelle au contexte budgétaire tendu et aux objectifs formulés dans la Communication sur l'avenir de l'Agriculture et de l'Alimentation, comme la mobilisation des autres politiques (Cohésion...).

L'Interfonds serait également un **vecteur de cohérence et d'efficacité** dans un nouveau contexte budgétaire qui nécessitera une mobilisation optimale des financements sur des objectifs de résultat ambitieux et créateurs de biens publics : reconnaissance et valorisation de la valeur ajoutée des territoires ruraux, dynamisation de LEADER/CLLD.... Il pourrait inspirer dans les Etats Membres une programmation financière similaire et ainsi faciliter la mobilisation des cofinancements publics nationaux : **généralisation de subventions globales** pour financer des programmes pluriannuels tel que le CLLD.

Une recommandation à inscrire dans les accords, sur des objectifs de résultat partagés, entre U.E. et Etats Membres.

La pertinence de ces deux propositions structurantes se mesure au prisme des prérequis et des objectifs de la P.A.C. post 2020 mais aussi au rôle incontournable des municipalités dans la planification territoriale des objectifs sociétaux, fonciers et environnementaux.

Ces deux propositions, qui s'appuient sur la reconnaissance des territoires ruraux en pôle de développement et d'innovation, favorisent la mobilisation intelligente de tous les potentiels de manière à répondre aux exigences de l'article 174 du traité de l'Union.

¹ L'Agenda Rural européen exprime l'ambition de l'Union européenne en faveur du développement de ses territoires ruraux. Il donne le cadre politique et les orientations opérationnelles d'une future politique spécifique de développement des territoires ruraux répondant à leur diversité et à la dimension multisectorielle de leurs réalités économiques. **En écho aussi à l'agenda Urbain**, il facilitera les coopérations intelligentes entre pôles ruraux et pôles urbains. Une proposition formulée par R.E.D. qui bénéficie du **soutien actif du M.E.R.** et d'organisations Européennes (Comité Européen des Régions, intergroupe du Parlement Européen RUMRA, Conseil Economique et Social Européen...) ou encore de nombreuses organisations nationales.

² Voir la déclaration de Cork 2.0 et les conclusions du séminaire du 4 mai 2017 co-organisé par le Comité Européen des Régions et R.E.D.

³ L'Interfonds européen «Territoires ruraux» (EIFRT - European InterFunds for Rural Territories) est l'instrument financier qui concrétise l'ambition pluridimensionnelle de l'Agenda rural européen. Il est abondé par les différentes politiques sectorielles de l'U.E. Le principe est de réserver une partie du budget agricole comme contribution à l'EIFRT. Cet ancrage avec la politique agricole est essentiel. Sa mise en place clarifie également les contributions du FEDER pour les territoires ruraux.